

# Syndic, un métier de proximité ?

Souvent, je suis interrogé par des copropriétés qui souhaitent changer de syndic de copropriété et je suis obligé de ne pas donner suite car celles-ci sont à plus de 20 minutes de nos bureaux de Carros et Gattières.

*Alors pourquoi refuser de nouveaux contrats ?*

L'explication est simple, comment rendre un service de qualité si la résidence à gérer est à plus de 20 minutes, le gestionnaire hésitera à prendre plus d'une heure de son temps pour venir sur la résidence (30 mn aller, 30 mn retour) et les copropriétaires hésiteront à ce rendre dans les bureaux du syndic si celui-ci est trop loin.

Bien qu'il ne s'agit pas du seul critère dans le choix du syndic de copropriété, celui-ci est souvent l'origine de l'insatisfaction des résidents.